

hommes ayant servi dans l'armée six mois. On n'a pas encore étudié le cas des hommes qui ont servi plus longtemps, un an ou davantage.

D. Et il n'y a pas de gratification pour l'homme qui a servi moins de six mois?—R. Il n'y a pas de gratification pour l'homme qui a servi moins de six mois.

Le PRÉSIDENT: Depuis vingt mois, j'observe le cas d'un jeune étudiant réformé. Cela ne prouve pas qu'il n'y en a pas un grand nombre d'autres ailleurs.

Désire-t-on poser d'autres questions?

M. QUELCH: M. Murchison reviendra-t-il ici?

Le PRÉSIDENT: Oui.

M. Quelch:

Je crois que M. Woods peut probablement parler avec beaucoup d'autorité sur les problèmes de réadaptation des soldats, car il a dirigé ce service pendant plusieurs années après la guerre. Je crois aussi qu'il a fait une affirmation loyale quand il a dit que l'on n'a rien épargné pour assurer le succès du projet. Mais il y eut plusieurs exceptions. Il y eut des cas où des colons furent établis sur des mauvaises terres, et des troupeaux coûtant cher furent achetés. Je crois, comme M. Woods le signale, que l'on ne peut s'attendre à ce qu'un soldat puisse réussir sous ce régime s'il est appelé à porter l'entier fardeau des frais d'établissement. Je me demande si l'on a songé à l'application d'un programme en vertu duquel l'Etat acquerrait une terre et la louerait ensuite, disons, pour une période de vingt ans, à un très faible loyer? C'est ce qui se pratique aujourd'hui dans certaines zones de l'Alberta, et l'entreprise réussit. On constate que des civils qui ne pourraient se porter acquéreurs de terres pourraient payer un très faible loyer et réussir?—R. Le comité a discuté et étudié un tel projet. Je crois qu'il s'est rendu compte que certaines terres confiées à certaines personnes et exploitées sous un régime de loyer plutôt que sous un régime d'achat, donneraient des résultats plus satisfaisants. Je n'affirmerais pas qu'il en serait ainsi pour la majorité. La plupart de ces personnes tiennent à se fixer sur des terres et veulent posséder quelque chose en propre. Elles veulent, du moins, entrevoir la perspective de posséder une terre. Mais il existe certaines situations où il serait préférable de louer les terres, et le Comité étudie cette question.

M. QUELCH: Je crois que dans une certaine zone la terre est louée pour une période de 99 ans. A tous égards, la terre vous appartient, malgré le sentiment que vous ne la possédez pas réellement.

M. WRIGHT: La grande fluctuation périodique dans le prix des produits agricoles constitue un autre facteur qu'il faut faire entrer en ligne de compte. J'ai discuté cette question avec la Commission de l'établissement agricole en 1920. Depuis lors, j'ai passé par toute la filière, et je sais quelle fut l'expérience des colons soumis à l'ancien régime. Je crois que le récit de ma propre expérience intéresserait peut-être le Comité. En 1920 j'ai acheté mon blé de semence au prix courant de \$2.60 le boisseau. Je l'ai vendu à l'automne de 1921 pour 72 cents le boisseau. Je crois que le Comité devrait faire entrer en ligne de compte le rapport qui existe entre la dette du soldat et le prix de ses produits. Si vous n'en tenez pas compte et si les fluctuations qui ont caractérisé les prix des produits agricoles au cours des vingt dernières années se répètent, vous allez vous buter à des difficultés.

J'ignore quel est la meilleure manière de régler la question, mais il faudra y voir pour assurer le succès du projet. Il faut qu'il existe quelque rapport entre la dette et le prix des produits agricoles de temps en temps.

Le président:

D. Désire-t-on poser d'autres questions?

[M. Walter S. Woods.]